

Le bon sens progresses

Aécouter la majorité municipale UMP, l'opposition de Citoyens à Antony est systématique, inadaptée, voire sectaire.

Pourtant, alors que seuls nous étions opposés au projet RFF (quand l'ensemble des autres sensibilités du conseil municipal du PS à l'UMP), nous avons été rejoints ensuite par l'ancien maire de la Ville puis par le reste des élus...

Pourtant, au delà des propositions que nous faisons, nous voyons jour après jour que nos analyses sont partagées par d'autres : c'est le maire de Sceaux et sa ville qui mettent en cause le plan d'urbanisme de la Ville d'Antony, c'est la Chambre de commerce et d'industrie qui s'inquiète du sort du commerce de proximité à Fontaine Michalon et de l'aménagement de la zone industrielle, ce sont des associations qui disent non au projet de l'US Métro, c'est encore la ville de Sceaux qui brocarde le transfert de certains conservatoires à la CAHB.

Nos positions ne doivent donc pas être si irréalistes et si inadaptées, et les cris d'orfraies de la municipalité actuelle trahissent sans doute plus une volonté de nuire à un adversaire qui propose une autre voie, que la volonté de servir utilement et vraiment les antoniens.

Agora

Bulletin édité par l'association " Citoyens à Antony"
Membres du Collectif de rédaction : M. Baldit, M.C Cloison., J.C Desbordes, P. Delmotte, J.P. Duffet, F. Feuillade, J.M.Feuillade, J.F. Homassel, N. Hurtado, J.P. Jaugin, J.F. Moingeon, S.Poinat, P.Rufat.
Maquette, secrétariat de rédaction : Collectif AGORA
Directeur de la publication : J. M. Feuillade
41, rue Pierre Cot, Antony. tel. : 01.42 .37. 70. 29.
Imprimerie spéciale : photocopies- duplicopies
Editeur : Association "Citoyens à Antony"
1 ter rue Esther 92160 Antony

Croix-de-Berny - US Métro: La mairie et la RATP s'acoquinent pour livrer le stade aux promoteurs immobiliers

(lire notre article p 4)



Conseil municipal:

Promesses pré-électorales

Décidément, la nouvelle salle du Conseil est inadaptée à sa mission: la réverbération du son et les ratés de la sonorisation rendent les interventions inaudibles pour les spectateurs et certains des conseillers municipaux; l'unique estrade, réservée aux adjoints, oblige les présents à se pencher pour entrevoir l'intervenant entre ses voisins, et la vidéo met davantage en valeur la chevelure que le visage des orateurs. Bref, les conditions techniques sont suffisamment déplorables pour que le Maire omette d'en rappeler la réalisation au crédit de son bilan.

Des promesses itératives

L'heure était pourtant au bilan. Le débat d'orientations budgétaires (DOB) était le point central de ce Conseil et l'occasion pour le Maire de faire état des réussites de l'année passée et d'annoncer les réalisations futures. Si le bilan financier a été longuement détaillé, malgré un endettement en hausse de 5 millions d'euros, le Maire s'est contenté de citer l'achèvement du marché et les travaux de l'école à la Croix de Berny dont les charges

financières seront essentiellement supportées sur 2007 (11 M€). En revanche, l'exercice de style imposé par le DOB conduit à déclencher la machine à promesses : un parc de stationnement, deux espaces verts, trois « zones 30 », trente trois rues rénovées et de centaines de logements sociaux.

(suite page 2)

Conseil municipal... conseil municipal...

(suite de la première page)

Les membres de l'opposition municipale n'ont pas été dupes. Françoise Colmez (Défi), a comparé les versions 2006 et 2007 des rapports: même ton optimiste, mêmes réalisations vantées (marché du centre-ville, école à la Croix de Berny, requalification de la zone industrielle, études pour le cinéma, pour les logements des Bas Gravières...). Dénonçant cet affichage, notamment sur les constructions de logements sociaux reportées jusqu'à 2010, elle a proposé que la ville acquiert des logements au cas par cas pour se constituer un parc diffus et contribuer à la mixité sociale. A son tour, André Aubry (PCF) a reproché la

Zone industrielle

La municipalité veut redynamiser la zone industrielle. Mais, une fois encore, c'est dans l'opacité qu'elle entend mener ce projet. L'étude délibérée en Conseil municipal n'a pas abouti, la société qui en était chargée serait défaillante... Qu'importe! La mairie, sans attendre les résultats de l'étude, achète ici et là, à crédit, au gré des opportunités sans que l'on perçoive le moindre projet cohérent d'aménagement. Dans son avis sur le plan local d'urbanisme, la Chambre de Commerce et d'Industrie émet de sévères réserves sur le projet municipal...

Jean Yves Sénant, le maire et son adjoint à la foire aux fromages et aux affaires économiques restent sourds!

vision gestionnaire manquant d'ambition de la politique municipale qui s'intéresse davantage à ses ratios financiers qu'aux habitants. Antony est « une ville riche qui ne répartit pas » a-t-il conclu. Daniel Giromella (PS) a opposé l'autosatisfaction de l'équipe municipale à la queue interminable des personnes devant le local du Secours populaire. Jean François Hommasel a ironisé sur les « zones 30 » que l'adjoint aux transports considère comme des zones à circulation sécurisée pour les vélos en déclarant que la municipalité confondait circulation lente avec circulation douce. Le groupe "Citoyen et Radical" est revenu sur l'absence d'orientation et de dessein dans la politique municipale et s'est étonné que le déficit s'accroisse pour financer des promesses. Ainsi, par exemple, en 2010, quand les programmes de logements sociaux seront achevés, il y aura seulement 10 logements Hlm de plus qu'en 1995. Même pas un logement supplémentaire par an ! Il est revenu sur les idées défendues par "Citoyens à Antony" : refonte des quotients familiaux, mise en place de comités de quartier, transformation du château Saran au parc Heller en maison des associations, signature par la ville du pacte écologique et demandé la mise en valeur des abords du nouveau marché.

Enfin, Annie-Laure Delacroix a stigmatisé la politique de l'aide sociale municipale. D'après ses calculs, ce sont les quartiers où résident le



Dimanche matin, les trois élus "Citoyens à Antony et Radical" Jean Marc Feuillade, Jean François Homassel et Pierre Rufat distribuent le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal... Une conception et une pratique de la démocratie participative...

plus de chômeurs et de RMistes qui bénéficient le moins des « aides diverses » du centre communal d'aide sociale. C'est état de fait est tellement criant que les habitants renoncent d'eux-mêmes à solliciter les aides.

Des projets dissimulés

Après les échanges sur les orientations budgétaires, le Conseil examinait divers projets d'aménagement. Le transfert d'office de la rue Michel-Ange dans le domaine public communal illustre les malentendus entre les habitants et la Mairie. Si le transfert a été approuvé à l'unanimité, la procédure a été critiquée. Une partie des riverains seulement avait reçu un courrier officiel annonçant l'intention de la Ville. En séance,

on apprend que la Ville avait l'intention d'étendre le transfert aux rues voisines des Tilleuls et de la Vallée des Saubergeaux. Sans aucune réunion de concertation !

De même, la reconstruction du cinéma "le Sélect" change de dimension sans que la commission culture n'ait évoqué le projet. Il s'agit désormais pour la Ville de construire un complexe de 4 salles avec 700 fauteuils, ce qui nécessite un emplacement plus vaste que l'actuel assiette. La Ville est donc conduite à acquérir deux parcelles voisines et à en déloger les commerces. La mairie s'engage alors dans une opération tiroir obscure avec l'achat d'un local commercial en face sur la Nationale .20 pour loger temporairement l'un des commerces déplacés pour un retour à sa situation initiale après achèvement du nouveau cinéma. Le débat ne portera pas sur le projet de cinéma: rien sur l'étude commandée l'année dernière et qui justifierait le dimensionnement à 4 salles, rien sur le projet immobilier qui accompagnera le cinéma (bureaux ?, logements ?) et qui est censé le financer. Le silence de l'adjointe aux affaires culturelles a été total. C'est le Maire, Jean-Yves Sénant, et l'adjointe aux affaires commerciales, Marie-Louise Marlet, qui répondaient aux questions.

Dernier élément de controverse: l'usage des équipements sportifs communaux. D'un côté, le lycée professionnel Théodore Monod est forcé de payer l'accès des gymnases de la Ville, de l'autre, l'institution Ste-Marie bénéficie de la gratuité. Sans doute les établissements et les conditions sont différentes, mais le parallèle qu'en a fait Pierre Rufat est troublant. La conseillère régionale socialiste, Pascale Le Néouannic, a rappelé que la Région finançait aussi bien les établissements privés que les publics.

Les questions diverses se sont achevées, comme d'habitude, dans le plus grand des brouhahas...

**Compte rendu:
correspondant "Agora"**

Le matador

C'est désormais devenu un rituel, à chaque séance du conseil, Jean Paul Dova, maire adjoint à la foire aux fromages et aux affaires économiques municipales, est mandaté pour tenter de porter l'estoquade contre les élus "Citoyens".

Il a choisi, cette fois-ci, de répondre en fin de séance, aux questions posées dans un tract distribué sur le marché du dimanche par l'association "Citoyens à Antony" concernant les pratiques de l'office HLM départemental dont il est président. Dans ses écrits "Citoyens à Antony" dénonçait, entre autre, la pratique de l'Office départemental qui conduit les locataires à payer un logement de deux pièces aussi cher que le logement de quatre pièces qu'ils souhaitent quitter... Jean Paul Dova, dans un laïus d'une violence à peine contrôlée, invectivait les élus "Citoyens" et les torchons qu'ils publient régulièrement... Peu soutenu par sa majorité, quelque peu gênée par cet assaut irrégulier, c'est sans les oreilles du taureau que le maire adjoint a du piètrement se retirer

Interconnexion TGV Massy-Valenton

RFF veut passer en force, La Région Ile de France prépare le terrain...

L'opposition unanime des élus d'Antony et de leurs concitoyens... entrave l'accès aux marchés européens pour toute une partie de la France » A lire l'édition du 10 janvier dernier du journal « La vie du rail », Antony est érigé en village gaulois, haut lieu de la résistance contre les progrès de la civilisation et un obstacle au libéralisme. L'article ne laisse cependant aucune équivoque sur la détermination des tenants du projet d'interconnexion TGV de parvenir à leur fin pour réduire la résistance.

« **les trains à grande vitesse sont devenus des tortillards de grande lenteur** » tempête, Alain Mustière, Président de l'association interconnexion sud TGV Ile de France, association qui regroupe une demi-douzaine de Régions, et d'autre part, Président du Conseil économique et social de la région Pays de Loire. Puis, menaçant, il invite à passer à l'assaut « **A présent, il faut que les choses se débloquent...l'intérêt collectif doit l'emporter sur des intérêts locaux. Or jusqu'ici, nous nous sentons un peu pris en otage !** ».

Dans le même article, Bernard Chaineaux, directeur régional de RFF, expose sa nouvelle stratégie pour réduire le carré Antonien. Le mieux, c'est de l'encercler ! Puisque la résistance au projet est aujourd'hui exclusivement antonienne, il n'y a qu'à engager les travaux sur l'ensemble de la ligne sauf sur Antony !

« **Une fois résolues les questions de cisaillement, de conflits de circulations et de poste d'aiguillage à Orly, il y aura moyen pour la SNCF et la RATP d'améliorer grandement les choses par le cadencement des trains à partir d'Antony** » explique Bernard Chaineaux. Ainsi, une première phase de travaux pourrait être rapidement engagée pour un montant d'environ 57 millions d'euros sur une enveloppe totale prévue de 90 millions. Ces travaux ne permettront toutefois que de fluidifier le trafic global. Trafic qui, dès juin prochain, augmentera avec les liaisons TGV/Est et TGV Atlantique.

Pour mener à bien cette stratégie, RFF a besoin de convaincre la Région Ile de France de s'engager à ses côtés. L'affaire n'est pas si simple. Le Conseil régional d'Ile de France est aujourd'hui le maître du jeu puisque prenant en compte les arguments des opposants au projet, il a bloqué les financements indispensables à la réalisation des travaux d'aménagement de la ligne Massy-Valenton. C'est, en effet, en début 2006, que, face à l'opposition résolue des antoniens, le Conseil régional a adopté par délibération la réalisation d'une étude... D'étude, il n'en a plus été question pendant près d'une année...Hasard ou concomitance, voilà qu'après le coup de poing d'Alain Mustière, relayé par RFF et leur porte voix « la vie du rail » le Président Jean Paul Huchon, fait inscrire à l'ordre du jour de la Commission per-

manente de janvier 2007 la réalisation d'une « expertise de l'insertion environnementale de la liaison Massy-Valenton à Antony ». L'argumentaire est toutefois surprenant puisque dans les attendus de la délibération, le Président du Conseil régional d'Ile de France n'a de cesse d'exposer tout le bien qu'il pense du projet « **Il permet d'augmenter d'environ 50% la desserte offerte à Massy-TGV en direction de la province. Ceci constitue un atout réel pour l'ensemble des habitants et activités économiques de ce secteur. Il répond à la demande des régions d'augmenter les dessertes TGV de province à province sans changement entre les gares parisiennes... Il améliore la régularité des circulations du RER C et ouvre des perspectives durables d'amélioration de la fréquence des dessertes RER** ».

Rappelant les propositions de RFF pour améliorer l'insertion de son projet entre le pont des Garennes et la rue Chénier sur le territoire de la ville d'Antony, Jean Paul Huchon constatant que les riverains demeurent opposés aux propositions de RFF, se décide à lancer l'expertise demandée par l'assemblée délibérante depuis près d'un an. Mais en aucun cas, le Président du Conseil régional n'assujettit la réalisation du projet d'interconnexion au résultat de cette étude « **cette expertise, indique le rapport présenté et adopté par la commission permanente (l'exécutif régional) a pour finalité d'apporter, dans une première phase exploratoire, une réponse sur la faisabilité et le coût de plusieurs solutions d'insertion du projet d'aménagement de la liaison Massy/Valenton sur le territoire de la commune d'Antony. Dans une seconde phase, la (ou les) solutions retenue(s) fera(ont) l'objet d'une étude plus approfondie...** Enfin, la délibération de la commission permanente régionale fixe et limite les scénarios. Il s'agira en effet d'étudier d'une part l'amélioration des protections acoustiques des habitations riveraines par construction de murs antibruit avec casquette dans la traversée. D'envisager l'abaissement de la voie ferrée et la construction de murs antibruit et dernière version l'enfouissement total de la voie ferrée avec ou sans couverture.

Ainsi, la délibération régionale, en aucune manière, ne s'oppose au fond au projet d'inter-

connexion TGV Massy/Valenton. Elle concourt de fait à l'encercllement des récalcitrants antoniens. En effet, l'étude prend acte de l'abdication des riverains des communes concernées et de leurs édiles et de la seule résistance antonienne. Elle ne porte désormais que sur le territoire de la commune d'Antony.

Est-ce là une invitation à la capitulation des irréductibles voire une incitation pour certains, plus concernés que d'autres, à envisager une honorable et généreuse rédition !

Jean Marc Feuillade

CDR MaVal: Galette des rois...



C'est désormais devenu une tradition, le CDR MaVal a organisé la galette des rois le 6 janvier dernier à proximité du passage à niveau de Fontaine michalon. Environ une centaine de personnes (dont MM Serin et Launay, maires adjoint, MM Fié, Feuillade et Mme Delacroix, conseillers municipaux) ont répondu à cette invitation. Les responsables du CDR MaVal invitent tous les citoyens à venir nombreux à l'enquête publique du PLU « **pour exiger un cadre réglementaire plus contraignant à tous les projets nuisibles et notamment le projet RFF avec son lot des nuisances phoniques, visuelles, sanitaires et vibratoires qui menacent durablement l'environnement et le cadre de vie de nos quartiers** »... « **face au danger du projet RFF, poursuit le communiqué, l'association demande d'inscrire dans le PLU, la préférence de notre ville pour une solution d'enfouissement des voies au passage à niveau et sur toute la traversée d'Antony, et ce en cohérence avec le vœu municipal d'opposition adopté à l'unanimité par l'ensemble du conseil municipal en juin 2005 et les 3500 avis citoyens exprimés lors de la concertation en faveur de cette solution**»

Prochain rendez-vous programmé par CDR MaVal, la désormais traditionnelle marche de printemps qui devrait avoir lieu le 1^{er} avril !

Stade de l'US Métro:

La municipalité veut démanteler un succès sportif

A la Croix de Berny, la municipalité d'Antony a, depuis vingt trois ans, deux adversaires, d'abord idéologiques puis économiques : le premier c'est la résidence universitaire, évoquée dans un autre article de ce journal : il y a là des étudiants (qui souvent ne sont pas électeurs à Antony, donc inintéressants), dynamiques et actifs (parfois dans un sens qui ne convient pas à la majorité municipale), qui, enfin vivent sur un terrain qui fait saliver les promoteurs immobiliers, et leur alliée, la municipalité. Celle-ci, obsédée, par la rentabilité et par la volonté de ne jamais augmenter les impôts, est prête à tout pour tenir ses objectifs.

L'autre adversaire historique de la municipalité, c'est le comité d'entreprise de la RATP. D'abord, la mairie a souvent brocardé le fait que celui-ci est aux mains de syndicalistes cegetistes, donc, par essence des gens en qui on ne peut avoir confiance. Et puis, surtout, ce comité d'entreprise gère 12 hectares à la Croix de Berny, et sur ces terrains, il y a des activités sportives et de loisirs, là où la ville voudrait voir un projet immobilier qui rapporte des taxes supplémentaires.

Pendant des années, la ville d'Antony a harcelé l'US Métro (émanation du comité d'entreprise qui gère le site de la Croix de Berny) en refusant des permis de construire et ce à répétition. Ensuite, lors de la fermeture de la gendarmerie qui est incluse dans le site, la ville a acheté le terrain au Département des Hauts de Seine. L'idée, évidemment, n'était pas d'y réaliser –même provisoirement– des services publics ou des salles associatives, mais de devenir un acteur incontournable du projet.

Les compères s'accordent pour le mauvais coup

La ville d'Antony, depuis, a trouvé un allié, la RATP. Celle-ci a désespérément besoin de vendre son patrimoine comme elle l'a déjà fait dans Paris (près du parc Montsouris ou dans le 19^{ème} arrondissement) pour améliorer ses fonds propres. Elle est donc intéressée à rentabiliser ses terrains de la Croix de Berny. Voilà qui tombe bien car la municipalité veut « clore » l'opération déjà initiée au sud du quartier. La révision du PLU était donc l'occasion pour les deux compères d'arriver à leur fins. C'est pourquoi, dans le projet actuel, deux hectares sur les douze que comprend le site de la Croix de Berny, ont changé de zonage pour permettre la construction de bureaux, de logements privés et de quelques logements sociaux (en moins grand nombre que ceux du privé).

L'UMP, dans un tract appelé « la vérité sur le PLU », joue, en fait, le vieil air de « la vérité si je mens ». Elle déclare que, grâce à l'argent que la RATP obtiendra par la vente de deux hectares, l'entreprise publique pourra valoriser

les dix hectares qui restent pour faire un projet sportif.

Les sportifs présentent un projet cohérent

Les sportifs de l'US Métro affirment le contraire. Ainsi, le problème principal pour la section athlétisme est de ne pas avoir une piste aux normes (la piste actuelle fait 333 mètres et non les 400 mètres préconisés par les règlements) cela empêche le développement de cette discipline au palmarès pourtant remarquable. Le projet de la RATP tel qu'il a été exposé aux sportifs ne comprend même pas la piste actuelle oubliée par les services de la RATP ! En effet, celle-ci a expliqué que cela coûterait trop cher. Pourtant, l'US Métro présente un contre projet qui permettrait de réaliser cette piste sans coût excessif. La disparition de deux terrains et deux gymnases n'est même pas compensée par la réalisation d'équipements aux normes. Ainsi, les superficies des nouveaux équipements, les gymnases ne permettraient pas d'assurer les compétitions en présence du public...

De la même manière, il convient de mettre en place des locaux administratifs et conviviaux sur les dix hectares qui restent mais là encore, le projet de la régie est un projet au rabais puisqu'il n'existe pas de locaux dignes de ce nom. Et l'on pourrait multiplier les exemples.

Les sportifs en seraient donc pour leur frais si le projet RATP/Ville d'Antony aboutit. En outre, alors que le stade est utilisé par de nombreux enfants antoniens, l'opération que comp-

te mettre en œuvre les deux compères a plusieurs autres impacts : le stade sera moins accessible puisque l'entrée principale est prévue vers l'avenue Giovanni Boldini, loin du centre ville, et loin des deux stations de RER. En outre, le parking pour les sportifs, qui, pour l'heure, est le long de la Nationale 186, pourrait disparaître ce qui entraînera un stationnement de transit dans les rues riveraines.. C'est donc un joyau sportif que l'on veut mettre à terre, et pourtant, pourquoi au contraire ne pas mettre en œuvre, sur ces terrains ainsi que sur ceux de la Grenouillère, un projet sportif exemplaire. En effet, nous possédons deux outils remarquables qui pourraient bénéficier aux antoniens et aux habitants de l'intercommunalité. Les sportifs fourmillent de projets et déjà des pistes sont lancées pour trouver les fonds nécessaires pour mettre en place cette ambition. La Région, le Département et la Communauté d'Agglomération devraient être des acteurs de premier plan pour réaliser ce projet. Evidemment, cela nuira aux intérêts des promoteurs immobiliers et cela la municipalité n'est peut être pas prête à l'assumer..

Le projet de la municipalité est tellement mauvais que la ville voisine de Sceaux, à la quasi unanimité le rejette dans son avis donné sur le PLU antonien ce qui est extrêmement rare et montre bien les craintes et les difficultés que fait naître cette opération.

Au delà de l'enjeu sportif, qui n'est pas négligeable, le projet de la municipalité est inepte pour les riverains. Alors que, grâce à l'effort de tous, à la Croix de Berny, on progresse vers une moindre pollution automobile, le projet de la mairie entraînera un nouveau flux de voitures. Des bureaux à profusion, cela entraîne en effet des voitures en plus, dans un quartier qui s'est densifié et où il y a beaucoup d'enfants qui traversent les deux nationales pour aller à l'école. La faute de la municipalité concernant ce dossier est d'ailleurs de ne pas avoir mis en place la moindre étude d'impact alors qu'il y aura forcément un impact sur le trafic routier.

Nous avons déjà évoqué dans nos numéros précédents les dangers d'une densification excessive de ce quartier qui renforce la rupture urbaine au lieu de la gommer ce qui est contraire aux objectifs affichés du PADD.

Pour « Citoyens à Antony » ce projet n'est pas acceptable, il met en cause les remarquables succès de ce club, succès (souvent olympiques) reconnus par l'ensemble du monde sportif. Il contrecarre le travail de nombreux animateurs, entraîneurs et sportifs. En densifiant le quartier de la Croix de Berny, il concourt à l'accroissement de la circulation automobile et à la disparition d'espaces verts et de loisirs en proche banlieue parisienne...

L'opposition s'élargit au delà des frontières communales

Philippe Laurent, maire de Sceaux et vice président du Conseil général et de la Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre, a fait adopter par le Conseil municipal de la ville voisine à l'unanimité (moins une voix) un texte que "Citoyens à Antony" aurait pu voter des deux mains. En effet, légalement consulté sur le projet de PLU de la Ville d'Antony, le maire de Sceaux et le conseil municipal posent les bonnes questions.

- La densification de la Croix de Berny qui amènera un flot de voitures supplémentaire dans le secteur sans que l'impact n'ait été réfléchi,

- La disparition d'espaces sportifs (ceux de l'US Métro) sans que nul part ailleurs dans la ville on ne compense cette démolition

- Le démantèlement de la Résidence universitaire alors même que le problème du logement étudiant est crucial dans notre ville et plus encore dans l'ensemble de la région.

Le bon sens et le courage de cette position sont à saluer. Ils rappellent d'ailleurs celui de Joseph Le Gall qui sous l'ère Devedjian, conseiller municipal centriste de l'époque, avait osé demander sur un projet immobilier qu'on étudie également la proposition de la gauche (ce qui lui avait valu d'être mis sur la touche et exclu sur la liste municipale suivante...). Hélas, l'UDF antonienne, sous la houlette de son leader Pascal Colin, a, une fois encore, fait le choix de sa soumission à l'UMP, plus proche de la position de De Robien que celle d'un Bayrou local. C'est bien dommage pour la politique mais c'est ainsi, certains pensent parfois plus à leur (hypothétique) carrière qu'aux intérêts de la ville.

Nous reproduisons in extenso le vœu du conseil municipal de Sceaux en date de décembre dernier :

Avis sur le plan local d'urbanisme arrêté de la commune d'Antony

Le conseil a "observé, dans le

cadre du projet de plan local d'urbanisme arrêté de la commune d'Antony :

- que la suppression d'une partie des terrains de l'US METRO affectés au sport n'est compensée que par la création d'un espace vert de 2 hectares dans le secteur des Bas Graviers, beaucoup plus éloigné de Sceaux,

- que le projet d'aménagement et de développement durable ne prévoit pas de programmation en matière d'équipements sportifs permettant notamment de pallier la suppression d'une partie des terrains de l'US METRO, l'absence de projet de requalification de la résidence universitaire d'Antony alors que le programme local de l'habitat en cours d'élaboration par la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre rappelle l'enjeu primordial du logement pour étudiants et prévoit d'accompagner les projets de requalification des résidences universitaires présentes sur le territoire intercommunal, - qu'il n'est pas prévu de compensation à la réserve foncière instaurée sur le terrain actuellement occupé par la RUA pour créer une liaison piétonne permettant de relier le centre ville d'Antony au Parc de Sceaux,

- une densification importante du secteur de la Croix de Berny qui, si elle se situe effectivement à un endroit bien desservi par les modes de déplacements, aura des conséquences mal estimées à la fois sur la circulation automobile à proximité immédiate de Sceaux et sur la surcharge déjà importante de la ligne B du RER.

Il a demandé que ces observations soient, dans la mesure du possible, prises en compte par la commune d'Antony dans le cadre de son projet de plan local d'urbanisme.

Voté à l'unanimité des votants, (1 abstention)

PS : il est amusant de noter que Bernadette Devouton, ex-maire adjointe à l'enfance de la ville d'Antony a voté ce vœu...montrant ainsi que la politique municipale actuelle est désavouée y compris par ceux qui, hier, l'ont menée....

Non, ils n'ont pas changé

(Jean-Pierre Duffet)

Si l'on en croit la propagande distillée par l'U.M.P. dans ses publications locales, du conseil du général des Hauts de Seine aux villes du département en passant par la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, les actions menées sans relâches par l'abbé Pierre depuis 1954 pourraient s'éteindre avec sa disparition, puisque ses élus auraient résolu ou seraient en passe de résoudre tous les problèmes de pénuries de logements accessibles quels que soient les niveaux de revenus.

D'un coup de baguette magique, leur candidat à l'élection présidentielle, qui ne doute de rien puisqu'il affirme qu'avec lui « tout est possible » comme il prétend l'avoir démontré par sa présence au gouvernement depuis 2002, veut faire croire que grâce au « droit au logement opposable » (il faudrait, selon les experts de l'immobilier 1 000 000 de nouvelles constructions pour que la proposition soit crédible), et à des « mesures en faveur de l'accession à la propriété » (quand 59% de personnes interrogées considèrent que leur pouvoir d'achat a baissé) personne ne dormira plus dans la rue à l'issue de son mandat.

Sans doute, les renseignements généraux ne lui ont-ils pas transmis qu'un tiers des SDF (sigle de « sans domicile fixe » et non de « sans difficulté financière ») sont des salariés qui ne disposent pas de revenus suffisants pour pouvoir se loger et que plus de 50% des Français craignent dans un sondage de se retrouver un jour sans lieu d'hébergement.

Sans doute, les élus U.M.P. s'imaginent-ils que les électeurs n'ont pas suffisamment de mémoire pour se rappeler leur fronde contre les minima de 20% de constructions de logements sociaux dans les villes.

De la même façon, M. Sarkozy se dit prêt à engager entre 200 et 500 Millions d'€ pour soutenir le logement étudiant, quand un des principaux lieutenants de son clan, M. Devedjian, fait passer en catimini une loi au Sénat en 2006

pour pouvoir se débarrasser de la résidence universitaire d'Antony (RUA) et livrer ses terrains ainsi rendus disponibles à la spéculation immobilière (cf.tract [site http://citoyensantony.blogspot.com](http://citoyensantony.blogspot.com)).

Le Ministre de la santé, porte parole du candidat U.M.P. à la présidentielle n'en finit plus de se féliciter de la promulgation de sa loi anti-tabac dans les établissements publics. Fort de ce succès et sans hésiter dans le cumul des fonctions comme son mentor, il se prépare à endormir les électeurs en préparant une nouvelle loi sur le sommeil. Elle permettra d'éviter à l'U.M.P. de s'engager trop fort sur le chemin de la « révolution écologique » qui aurait pu permettre de s'interroger sur les risques accrus de maladies pulmonaires et cardiaques provoqués par l'émission des gaz d'échappement pour les enfants qui séjournent dans des habitations ou des écoles proches des grands axes de circulations automobiles.

Mais une révolution de droite ne fut-elle qu'écologique, qui revendique pourtant les héritages de MM. Jaurès et Blum en matière sociale, devrait faire preuve d'imagination en matière d'urbanisme et de transports urbains aux risques de s'opposer aux lobbys de l'automobile et de perdre ses recettes fiscales.

Les promesses du ministre-candidat Sarkozy sont chiffrées à 40 Milliards d'€ quand le déficit budgétaire cumulé de la France s'élève à près de 1 200 Milliards d'€ en 2006. Selon son programme, 4,6 Milliards d'€, dont 2,83 Milliards d'€ pour les exonérations de charges des entreprises du MEDEF, seraient consacrés à la " revalorisation du travail et à l'augmentation du pouvoir d'achat " par la réalisation d'heures supplémentaires, mais le candidat n'a pas encore précisé s'il accorderait aux salariés un " droit opposable aux heures supplémentaires ". Comme l'aurait dit l'abbé Pierre avant de mourir : " je vous lègue les promesses qui m'ont été faites et qui n'ont jamais été tenues ".

Cadre de vie:

Tout devient possible à Antony

CHAPITRE Ier

Comment les opérateurs de téléphonie veulent imposer leur loi

A l'angle des rues de Massy et Paul Cézanne, il y a des immeubles locatifs privés. Lorsqu'on passe dans la résidence, on est souvent frappé par les revendications des locataires face au gestionnaire de l'immeuble assez négligent, quant à l'entretien et aux travaux effectués dans ces appartements, où il y a beaucoup de gens logés dans le cadre du 1% patronal. En revanche, et sans en avertir les locataires, le gestionnaire de l'immeuble a accepté qu'un opérateur de téléphonie mobile (SFR) installe des antennes relais. Les riverains non plus n'ont pas été associés. Seule la mairie d'Antony a été avisée puisque le maire a donné un avis favorable à la déclaration de travaux. Le procédé est déjà assez scandaleux puisque ce sont les locataires qui vont « profiter » de la présence des antennes, et il aurait été normal de les concerter et/ou de les informer.

Dans cette affaire, l'installation de l'antenne relais favorise deux personnes morales : SFR qui pourra mieux émettre, et le gestionnaire-propriétaire des immeubles qui percevra une redevance, mais en revanche, ni les habitants, ni la collectivité ne sont gagnants.

Il est assez surprenant que le maire d'Antony n'applique pas, à l'instar de nombre de ces collègues le principe de précaution.

Le maire de Niort, par exemple, arguant, de ce principe a interdit l'installation des antennes à moins de 300 mètres des habitations. La justice administrative, tant au niveau des tribu-

naux administratifs (premier niveau de juridiction) qu'une cour administrative d'appel (deuxième niveau de juridiction) ont donné raison à ceux qui s'opposent à l'installation de telles antennes. Les immeubles concernés sont situés en pleine zone résidentielle entre Fontaine Michalon et Baconnets, et il paraîtrait adapté que la mairie change de position, et défende l'environnement et le cadre de vie au delà des discours.

Les élus de Citoyens et Radical saisiront le maire afin qu'il applique le principe de précaution inscrit dans la constitution par le Président de la République et ignoré à chaque fois qu'une antenne relais est installée.

Nous reproduisons ci dessous le tract des habitants du 21-25 rue de Massy qui se mobilisent, et à qui "Citoyens à Antony" apporte tout son soutien:

"INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS SUR LE TOIT DES IMMEUBLES DES 21-25 RUE DE MASSY

La société SFR vient d'obtenir un permis de construire pour installer une antenne relais sur le toit des immeubles situés 21-25 rue de Massy.

Bien entendu, ce projet a été réalisé sans la moindre consultation des riverains !!

Pour toute information, un panneau et une pochette plastique contenant les papiers de la mairie sont apposés en bas de la rue Paul Cézanne, près du local poubelle du 25 rue de Massy.

Dans une société où le principe de précaution est mis en avant dans beaucoup de domaines, il est surprenant de constater que l'installation d'une antenne relais sujette à de nombreuses questions de santé environnementale puisse se faire en catimini et sans tenir compte de l'avis de plusieurs dizaines d'habitants.

Il ne faut pas se laisser !!

Mobilisons-nous !

Il en va certainement du maintien de notre cadre de vie agréable et de la protection sanitaire de nos familles.

Cordialement

Les locataires du 25 rue de Massy"

CHAPITRE DEUX

Le pot de terre contre le pot de fer... et le pot d'échappement

Voilà trois ans qu'une famille antonienne lutte seule contre des nuisances. Cette famille habite une maison de ville de la rue de l'Abbaye, joliment repeinte, à deux pas du RER, à cinq minutes de la mairie et du centre-ville. Bref, on pourrait se dire à lire ces premières lignes qu'elle est plus à envier qu'à plaindre. Et pourtant...depuis trois ans, les bus Paladin se garent juste devant la maison où la famille (deux adultes et deux enfants) vivent. Au début, il n'y avait qu'un car, puis souvent maintenant ce sont deux, trois voire six bus qui stationnent devant la maison. Les bus, même à l'arrêt font ronronner leur moteur dès six heures du matin, et ce sont des odeurs nauséabondes que respirent les habitants de la maison. La mère de la famille dit même que les enfants toussent beaucoup...

Avant, les Paladins ne stationnaient pas devant le 3 rue de l'Abbaye (qui est située en face de l'école Sainte Marie) mais il a fallu mettre en place une station provisoire qui est devenue au fil du temps un arrêt définitif et également un terminus. Les habitants se sont d'abord tournés vers la municipalité antonienne en leur demandant de prendre en compte leur situation. En 2004, le maire est donc saisi et il fait part aux habitants de sa volonté de trouver une solution mais ceux ci ne voient rien venir. Plus tard, l' élu en charge du stationnement et de la circulation récupère le dossier et saisit la communauté d'agglomération. En effet, c'est elle qui a pris en charge le Paladin, mais là encore, les habitants reçoivent de la part du Président de la Communauté d'Agglomération une réponse d'attente.

Il est, en effet, promis que les arrêts du Paladin ne seront plus devant la maison lorsque existera une gare routière à la Croix de Berny, soit pas avant plusieurs années car auparavant il faudrait :

- adopter le PLU
- obtenir l'accord du STIF pour déporter des terminus de bus de la gare RER Antony à la Croix de Berny
- exproprier des maisons antoniennes
- construire la gare, soit compte tenu des risques contentieux et des lenteurs administratives, au moins un lustre !

Il y a pourtant des solutions plus évidentes mais ni la Mairie ni la communauté d'agglomération ne veulent – hélas – les mettre en application :

d'une part, et de manière très pratique, on pourrait reculer les arrêts du Paladin. La maison située à coté du 3 rue de l'Abbaye est



Dans les quartiers... dans les quartiers



pour l'heure inoccupée et en plus elle est en retrait ce qui du coup serait moins polluant pour les habitants ;

d'autre part, on pourrait utilement réaménager la rue de l'Abbaye. La mairie avait d'ailleurs réfléchi à cela et avait mis en place une dépose minute devant Sainte Marie, qui s'est vite transformée en parking supplémentaire et qui désormais a été supprimée. On pourrait cependant permettre aux bus scolaires qui desservent l'institution scolaire de stationner devant l'école et non en face, ce qui là encore diminuerait le nombre de bus devant les maisons...

Au delà de ces réponses de court terme, indispensables pour la vie de la famille du 3 rue de l'Abbaye, on est en droit de se poser des questions sur la manière dont le centre ville a été réaménagée : la gare RER a été refaite, et il est dommage de ne pas avoir mieux dimensionné la gare routière. Si elle avait été plus grande, elle aurait permis d'accueillir tous les bus et de ne pas polluer une zone plus résidentielle. Après la rénovation de la gare, la ville a réaménagé la place Mounié et la dalle Cassin, et là encore, ce n'est pas l'aspect pratique qui a été privilégié mais plutôt l'aspect « esthétique »(sic)...pourtant cela aurait pu être une occasion de pallier le problème de la gare routière...mais la municipalité n'a visiblement pas de plan d'ensemble, et tant pis pour les habitants !

“Citoyens à Antony” et ses élus vont saisir le président de la Communauté d'agglomération afin de remédier aux difficultés rencontrées par la famille du 3 rue de l'Abbaye, dont le combat montre qu'entre le discours sur « le pacte écologique » et la réalité, il y a un pas !

CHAPITRE TROIS

La mairie perd les pédales !

La municipalité d'Antony a décidé de se convertir aux pistes cyclables. Sans doute, a

t-elle compris qu'il valait mieux paraître moderne et s'adapter enfin au monde contemporain. Hélas, cette conversion est pour l'heure uniquement dans le discours et les mesurette car les cyclistes ne sont pas aidés dans notre ville.

Stationnement des vélos : Ainsi, la ville a t-elle refait un superbe marché mais il n'existe pas de garage à vélos accessibles, ce qui est assez handicapant lorsqu'on vient faire ses courses à vélo. De la même manière, la rue Mounié est exempte d'emplacement pour les deux roues ! A Bourg la Reine, dans la rue Roeckel (devenue semi piétonne), des emplacements pour vélos qui prennent très peu de place ont été installés, alors pourquoi pas à Antony ?

Pistes cyclables : une piste permet désormais de relier le quartier Pajeaud au bout du Parc Heller, hélas, cette piste n'est pas éclairée du côté des parvis de la Bièvre et du breuil ce qui n'est pas sécurisant pour les deux roues.

Un projet de piste avait été élaboré pour l'avenue Léon Blum : mettre des pistes sur le trottoir était la solution préconisée par la mairie. Pourtant, le Département des hauts de Seine (plutôt les services techniques) ont élaboré un document particulièrement intéressant (consultable sur le site web du Département) qui détaille chacun des aménagements possibles pour les cyclistes. Concernant les cheminements cyclables sur les trottoirs, le Département dit que « *l'usage du vélo ne peut être toléré sur les trottoirs sous réserve que les conditions suivantes soient requises* : que les trottoirs soient assez larges et les piétons peu nombreux.... » or il y a beaucoup de piétons rue Léon Blum qui est une rue de passage vers le Collège et les écoles d'une part, et vers la RUA d'autre part

Contresens cyclables : Citoyens à Antony a proposé, à plusieurs reprises au conseil municipal que soit expérimentée cette mesure. Le contresens cyclable, c'est la possibilité pour les cyclistes d'emprunter des voies dans les deux sens alors qu'elles sont normalement à sens unique. Cette mesure n'est pas dangereuse comme en atteste les études scientifiques menées par un organisme d'état, le CERTU. Evidemment, il faut remplir plusieurs conditions pour mettre en œuvre cette mesure : la circulation dans la rue mise en contresens cyclable ne doit pas être trop importante, une signalisation appropriée doit être mise en place. De nombreuses rues dans notre ville pourraient connaître cette

mesure qui faciliterait les déplacements des vélos, et permettrait aussi aux automobilistes de modérer leur vitesse, alors que parfois ils effectuent des pointes de vitesse dans les rues à sens unique. La mairie était sourde à cette mesure et puis Madame Bergerol a évoqué, lors d'une réunion publique, cette mesure. Un début de conversion, là encore ?

On le voit, la ville a de nombreux efforts à faire pour devenir amie des cyclistes (elle a d'ailleurs refusé d'adhérer à la fédérations des villes cyclables !)

Jean François Homassel

Office départemental HLM:

Il gueule... et ne fait rien



Le président de l'Office départemental HLM, Jean Paul Dova n'avait pas apprécié que nous publions une photo des dégradations commises au pied d'une des tours rénovées de la résidence Guillebaud. Lors de la séance du conseil municipal de décembre dernier, il s'est livré à une attaque en règle contre les élus “Citoyens à Antony” qui répandent ces nouvelles dans leur canard “Agora” ...“Ces dégradations sont l'oeuvre de quelques individus bien connus contre lesquels nous engagerons des poursuites judiciaires... mais, affirmait le président de l'office départemental, la remise en état de l'immeuble est imminente, les travaux vont être engagés dans les prochaines semaines”.

Deux mois plus tard, rien de nouveau, comme en témoigne notre photo prise le 10 février dernier...

Au lieu de donner son désormais traditionnel coup de gueule pré électoral en fin de séance du conseil municipal, le président de l'Office départemental HLM, Conseiller général, Maire adjoint d'Antony serait peut être plus efficace s'il s'occupait enfin sérieusement de ses dossiers...

Pour en finir avec les étudiants:

Patrick Devedjian emploie les gros moyens! L'opposition parlementaire abdique!

Patrick Devedjian, l'ancien maire d'Antony nous fait penser au Tom des dessins animés "Tom et Jerry". En effet, "Tom" depuis vingt cinq ans (presque) s'emploie à vouloir démolir la résidence universitaire, ce « kyste urbain », mais depuis 25 ans, telle la souris "Jerry", la RUA résiste...



En une occasion, Patrick Devedjian l'a emporté sur la Résidence : à la fin des années 80, quand tous les leviers du pouvoir étaient aux mains du RPR (devenu UMP de l'époque), il réussit à faire démolir le bâtiment B de la résidence universitaire. L'appui de Jean François Treyssac, sous préfet d'Antony (qui sera logé gratuitement par la SEM de la Ville quelques années plus tard), celui de Patrick Balkany (Président de l'Office Départemental, propriétaire des terrains) et celui de Charles Pasqua, Ministre de l'Intérieur permirent au maire de l'époque de réaliser une opération immobilière où des noms fort connus s'illustrèrent (deux entreprises impliquées dans l'affaire des fausses factures parisiennes).

Depuis, Patrick Devedjian a buté, d'abord sur les étudiants qui en 1995 ont opposé une résistance farouche à la volonté de la ville de se substituer à l'office départemental comme propriétaire des terrains, ensuite

au ministre de l'Education Nationale de l'époque (François Bayrou) qui a décidé d'un moratoire sur les démolitions.

En 2002, parvenu au faite du pouvoir, et disposant donc d'une influence importante, Patrick Devedjian va s'employer à régler ses comptes avec sa vieille ennemie. Il fait insérer dans un projet de loi un article taillé sur mesure où il est dit qu'une communauté d'agglomération peut se voir confier la gestion des résidences universitaires appartenant à l'Etat. La loi est votée, et quelques mois plus tard, la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre que Patrick Devedjian préside encore demande à pouvoir gérer la RUA. Citoyens à Antony dépose un recours (seul dans l'opposition) contre cette délibération. Ce recours est parfaitement justifié puisque quelques mois plus tard, une lettre du CROUS à des représentants étudiants explique que l'article de loi voulu et dicté par le ministre ne s'applique pas à la Résidence d'Antony car c'est le CROUS qui

est propriétaire des bâtiments (pas des terrains puisque l'Office en est propriétaire jusqu'en 2017, date à laquelle le CROUS aura fini de payer ses dettes envers cet organisme). Une fois encore, le ministre a raté son coup.

C'est alors qu'en 2005, un coup du sort intervient : Patrick Devedjian n'est plus ministre. Il est remercié par Dominique de Villepin. Son influence ne se réduit pas pour autant, puisqu'il redevient député, et que ses amis sarkozystes Hortefeux et Estrosi rentrent au gouvernement. Il va alors décider de réparer son erreur sur la loi qu'il avait lui même voulue ! Puisque son article de loi ne convient pas, il faut le modifier.

Dans la procédure parlementaire, il existe ce qu'on appelle des cavaliers : ce sont des articles de loi sans rapport avec elle, mais qui sont rattachés là où l'on peut.... Ainsi Patrick Devedjian profite du débat sur la la fonction publique territoriale pour demander à ses amis d'introduire un article confiant les résidences universitaires aux établissements publics (intercommunaux) C'est le sénateur des Hauts de Seine, Roger Karoutchi qui s'y colle en mars 2006, et en séance publique, personne n'est dupe, le ministre Hortefeux invite le sénateur UMP à transmettre «notre bon souvenir à Patrick Devedjian » sous les rires des bancs UMP. A l'Assemblée nationale, le rapporteur du texte évoque la communauté d'agglomération des Hauts de bièvre pour justifier l'article...

Après quelques allers-retours entre l'Assemblée nationale et le Sénat, le texte de loi a été voté par les députés le 7 février dernier. Il a été adopté par la majorité UMP/UDF, l'opposition PS et PC a, une fois encore abdiqué devant la volonté du prince... En effet, elle s'est abstenue laissant ainsi les mains libres à Patrick Devedjian ...